Stains (93) : Azzédine Taïbi, maire PCF, ne voulait pas scolariser une élève de 4 ans habitant un bidonville, le tribunal l'impose

17/09/2020 à 10h54



Le tribunal administratif de **Montreuil** n'a laisse que sept jours à la **Ville de Stains (Seine-Saint-Denis**) pour scolariser cette **élève de 4 ans qui habite dans un bidonville** de la commune. N'ayant pas de réponse positive de la municipalité, la famille de cette jeune fille avait décidé de poursuivre la Ville en justice pour « **refus de scolarisation illégal et discriminatoire** ».

Désormais le maire de Stains, Azzedine Taïbi (PCF), n'a plus le choix. Cela faisait neuf mois que la famille de l'élève tentait de l'inscrire à l'école à Stains. Mais en vain, la mairie indiquait que **la famille n'avait de papier pour prouver leur résidenc**e à Stains.

Dans son ordonnance le juge explique « dans ces conditions […] la commune de Stains a porté une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté fondamentale que constitue le principe d'égal accès à l'instruction ». En effet, la

petite fille aurait dû être scolarisée dès ses trois ans et ce n’est pas le cas.

Actu Seine-St-Denis